

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2017/82

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille dix-sept et le mardi 31 octobre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 25 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ
Mme MOURTEROT donne procuration à Mme CLAVIER
M. COURTIE donne procuration à M. CASADEBAIG
Mme TOUTU donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : M. SARTHE

OBJET : FINANCES - CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Madame BELESTA Evelyne a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2017.

Afin de la remercier pour les années passées au service de portage de repas et de son investissement auprès des bénéficiaires,

Il est proposé de lui attribuer une enveloppe sur compte dans un magasin de sport à Laruns, pour une valeur de 200,00 € au titre de cadeau de départ.

Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les collectivités à l'occasion par exemple : de départ à la retraite n'a pas encore été déterminé précisément.

Toutefois, compte tenu de la jurisprudence financière et conformément aux termes du décret n°2003-301 du 2 avril 2003, les comptables doivent se faire produire les délibérations exécutoires justifiant l'attribution de tels cadeaux.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE à régler la dépense afférente au cadeau de Mme Evelyne BELESTA pour une valeur de 200 €.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON